



**Bouches du Rhône**  
22, rue Borde 13265 Marseille cedex 8  
183, av. du Prado 13265 Marseille cedex 8  
3, allée d'Estienne d'Orves 13098 Aix en Provence  
Tél. 0491179757 - 0491179717  
0491179208 - 0442023663

Ce matin, pour la quatrième fois, les organisations syndicales ont rencontré à sa demande, le délégué auprès du directeur général M Ratel. Il était accompagné de MM Gatin et Pons respectivement trésorier payeur général des BDR et directeur des services fiscaux de Marseille.

Les organisations syndicales Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, CGT Impôts Trésor et FO DGFIP ont dénoncé avec vigueur le double langage du délégué qui après avoir soufflé le chaud (acceptation orale de couvrir les absences par des ASA 15) a de nouveau soufflé le froid en confirmant les notes des DSF Aix et Marseille et du TPG qui précisait aux chefs de services qu'aucune autorisation n'était accordée aux personnels à l'exception des agents convoqués à la réunion DOS.

En tout état de cause, nous avons informé ces messieurs que nous avons d'ores et déjà pris nos responsabilités en appelant l'ensemble des agents de la DGFIP du département à participer au rassemblement du parc Chanot en déposant des ASA 15 (Autorisations Syndicales d'Absence). Le directeur général prendra alors la responsabilité de les accorder ou de les refuser. A Bordeaux, ces autorisations avaient été accordées. Nous avons également précisé que cette action ne visait en aucun cas les collègues qui en toute bonne foi ont participé aux ateliers DOS. La gravité de la situation de tous les services suite à la réforme nécessite que l'ensemble des problèmes soient abordés et non pas saucissonnés en ateliers divers et variés !

Le délégué s'est défendu d'avoir tenté de menacer ou décourager les personnels et a fait de nouvelles propositions:

M Parini accepterait de rencontrer agents et OS à la condition que ces dernières s'engagent à ce que cette rencontre ne dure pas plus d'une heure (8h.30 à 9h.30) afin que la réunion DOS puisse se dérouler normalement immédiatement après. Il s'engageait également à recevoir les représentants syndicaux pendant deux heures l'après-midi.

La réaction des trois OS a été unanime, il n'était pas question que nous avalisions ce marché de dupes et surtout que nous prenions cet engagement en lieu et place des agents.

Bien qu'étant leurs représentants, dans ce genre de réunion la décision finale de faire ou de ne pas faire revient toujours aux personnels et ce par simple respect de la démocratie.

Dans un esprit d'ouverture, nous avons alors proposé que, si la réunion de l'après-midi se déroulait en présence des personnels, nous étions prêts à revoir notre position.

Refus net de M Ratel...

Nous avons constaté qu'aucun accord n'était possible et avons quitté la salle.

**L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la CGT Impôts Trésor et FO DGFIP appellent, conformément à ce qui a été développé ci-avant, tous les agents de la DGFIP des Bouches du Rhône à participer massivement au rassemblement unitaire du mardi 16 mars au parc Chanot et ce à partir de 8h. 30.**

**Pour ce faire, ils déposeront une ASA 15. Cette autorisation statutaire est prévue par l'article 15 du décret du 28 mai 1982 afin de permettre à un agent d'assister à une audience auprès d'une direction ou d'un directeur.**

En cas de problème, nous contacter immédiatement aux numéros figurant en entête ou sur mon portable **0615336558** ou celui de **Philippe Piton 0670763951** ou celui de **Damien 0662047803**.